

# MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

## Conseil municipal : séance du 19 juillet 2016

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Duveau, Chevalier, Gaboriau, Le Breton, Barbier, Vivion et Guetté.

**Pouvoirs** : Néant

**Absents** : Mmes Areal-Moreau, Levesque, MM. Bodin, Courtois, Point, Sorin

### Plan Local d'Urbanisme

**Arrêt du projet** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant que la concertation relative au projet de PLU s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le code de l'urbanisme.

- **APPROUVE** le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire et décide de clore la concertation.
- **ARRETE** le projet d'élaboration du PLU de la commune des Cerqueux tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **PRECISE que le projet d'élaboration du PLU** de la commune des Cerqueux **sera communiqué pour avis**, conformément aux articles L. 153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme, aux personnes publiques associées à l'élaboration du PLU, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et aux communes limitrophes et EPCI voisins en ayant formulé la demande.

**Codification du règlement d'urbanisme** : le conseil municipal décide que le règlement du PLU des Cerqueux sera codifié selon le Code de l'Urbanisme anciennement en vigueur avant le 01/01/2016 pour ce qui concerne la partie réglementaire de ce code et que les articles de la partie législative sont codifiés selon la nouvelle recodification introduite au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ». Une table de concordance sera jointe au règlement du Plan Local d'Urbanisme.

**Clôtures et ravalements** : le conseil municipal décide de soumettre l'édification des clôtures et les travaux de ravalement des façades à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal.

### Intercommunalité

**Gouvernance de la CAC** – le conseil municipal décide de fixer à 77 le nombre de sièges du Conseil de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion-adhésion, d'en approuver la répartition, selon les dispositions de l'article L. 5211-6-1 I du code général des collectivités territoriales, comme suit :

EPCI	COMMUNES	POPULATION	SIEGES ACCORD LOCAL 25 %
CAC	CHOLET	53 890	36
CCVHL	LYS HAUT LAYON	7 882	5
CAC	LA SEGUINIÈRE	3 967	3
CAC	LE MAY SUR EVRE	3 953	3
C.C.B.	MAULEVRIER	3 179	2
CAC	LA TESSOUALLE	3 076	2
CAC	TREMENTINES	2 823	2
CAC	SAINT LEGER SOUS CHOLET	2 609	2
CAC	SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	2 584	2
CAC	BEGROLLES EN MAUGES	1 977	2
C.C.B.	YZERNAY	1 829	2

CAC	LA ROMAGNE	1 782	2
CAC	VEZINS	1 643	1
C.C.B.	CORON	1 572	1
CAC	MNUAILLE	1 516	1
CAC	TOUTLEMONDE	1 208	1
CCVHL	MONTILLIERS	1 208	1
CAC	MAZIERE EN MAUGES	1 055	1
C.C.B.	LA PLAINE	1 029	1
C.C.B.	SOMLOIRE	914	1
C.C.B.	LES CERQUEUX	889	1
CAC	CHANTELOUP LES BOIS	712	1
CCVHL	SAINT PAUL DU BOIS	610	1
CCVHL	CLERE SUR LAYON	348	1
CCVHL	CERNUSSON	337	1
CCVHL	PASSAVANT SUR LAYON	126	1
	<b>TOTAL</b>	<b>102 718</b>	<b>77</b>

Les présidences de commissions seront attribuées après l'installation du conseil communautaire. Certains élus ont déjà été contactés pour savoir dans quelles commissions ils souhaitaient siéger.

**Syndicat des vallées de la Moine et de la Sanguèze** – Le conseil municipal adopte par 8 voix pour et une abstention la modification des statuts du syndicat portant sur les points suivants :

- Changement de localisation des bureaux administratifs et techniques du Syndicat qui sont désormais situés à La Séguinière et non plus à Cholet
- Adhésion des communes d'Yzernay et des Cerqueux.
- Création de la communauté d'agglomération « Mauges Communauté » qui adhère au SVMS en lieu et place des communautés Centre-Mauges, Moine et Sèvre et Montrevault communauté.

**Fonds Départemental de Péréquation des ressources intercommunales et communales** : le maire informe que les services préfectoraux ont transmis la répartition du FPIC, il précise que, comme le prévoit la loi, la Communauté de Communes du Bocage a procédé à une répartition alternative du prélèvement et du versement par délibération et décidé de prendre à sa charge la somme de 10 142 € qui était due par la commune.

## Affaires sociales – Petite enfance

**Permis à points** : un projet de permis à points est à l'étude pour la cantine et les TAP. Il devrait permettre d'informer les parents en cas de problème de comportement avec les enfants.

**Cantine** : la commission demande que le règlement soit appliqué pour éviter les inscriptions tardives.

**TAP** : les activités sont prévues pour la 1<sup>ère</sup> période de l'année scolaire 2016-2017. La commission est en attente d'une réponse pour une activité sportive le jeudi.

Afin de gérer au mieux la sortie des TAP, à la rentrée, une autorisation imprimée sur un carton de couleur sera remise aux enfants ayant la permission de sortir seuls.

## Voirie -Urbanisme

**Travaux** : la Communauté de Communes du Bocage a demandé à chaque commune de faire un programme des travaux à réaliser sur les 4 prochaines années.

En ce qui concerne les travaux prévus en 2016, ils devraient être réalisés entre la fin juillet et la fin septembre.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune devra assumer tous les travaux concernant la voirie intra-muros. La CAC aura la compétence pour le reste.

A noter que le Département souhaite que certaines routes départementales qui traversent les centre-bourgs soient entretenues par les collectivités.

**Programme location-accession** : L'ordre de service pour les travaux de voirie définitive a été donné pour le 15/09/2016.

**Réseau eau potable** – Veolia interviendra prochainement pour le SMAEP afin d'installer un regard avec compteur sectoriel rue Amand Michaud.

**Fauchage** – Il est nécessaire de faire des travaux de fauchage des bas-côtés sur le chemin de la Foucherie afin de remédier aux problèmes de visibilité. Il faudra veiller à ne pas couper le fil téléphonique qui est tombé depuis très longtemps.

**ENEDIS** – Suite aux travaux effectués dans le secteur de la Foucherie, demander à ENEDIS de retirer les poteaux qui ont été entreposés sur le domaine public et de prendre des dispositions pour remplacer la haie qui a été arrachée.

**Radar pédagogique** – Le radar acheté par la Communauté de Communes du Bocage pour les communes de Somloire et des Cerqueux sera installé un mois dans chaque commune dès qu'il aura été livré.

**Aménagement bourg** : Le maire présente l'esquisse réalisée par l'agence 7 lieux.

- Création d'un plateau entre la zone à aménager et la place de l'église (extension du ralentisseur jusqu'à la maison Michaud). Marquage au sol par un produit d'une autre couleur.
  - L'accès des véhicules se fait par une voie centrale depuis le plateau ce qui permet :
  - De dégager la vue sur l'étang
  - De créer des stationnements latéraux de part et d'autre de la voie
  - L'accès aux garages existants
- Une bande de couleur d'une largeur d'environ 1.50 m le long du bâti permet de matérialiser l'accès des différentes sorties pour les piétons.
- Les places de stationnement ne sont pas toutes de la même forme ce qui permet de casser le rythme.
- L'espace vert est cadré par quelques arbres permettant de rejoindre l'étang.
- Création d'un espace vert le long de la maison Girard.
- Augmentation de la capacité de stationnement : création d'environ une cinquantaine de places (dont 1 stationnement PMR).
- Eventuellement, un traçage PMR pourra être réalisé pour rejoindre les abords de l'étang.

*Il faut intégrer au projet l'installation d'une borne de rechargement pour véhicules électriques (tout au moins le prévoir).*

## **Bâtiments communaux**

**Nettoyage des bâtiments** : La commission a rencontré la société GASD (Guinefoleau – St Pierre des Echaubrognes) pour une démonstration et une discussion. Suite à cette rencontre, la commission propose de valider le devis. Les travaux seront réalisés en fonction de la météo fin août ou début septembre 2016.

**Accessibilité de la salle St Jacques** : Suite au projet de courrier à adresser aux architectes ou aux maîtres d'œuvre, afin de garantir un meilleur résultat, après réflexion, un contact a été pris avec le CAUE afin de demander de chiffrer une mission d'assistance à maître d'ouvrage. M. Ducos, rencontrera la commission le jeudi 01/09/2016 à 18h00 pour discuter du projet et visiter les locaux.

**Salle de sport** : le changement de l'éclairage est en cours.

Le planning d'utilisation de la salle a été établi avec les associations utilisatrices lors d'une réunion qui a eu lieu fin juin 2016.

Le conseil municipal valide l'achat du matériel suivant :

- Ampli + micro-casque : 784.49 € HT
- Vidéoprojecteur pour la mairie : 335.00 € HT

**BATIX** : vendu à l'entreprise Agri-Pasquier pour un montant de 3 000 €.

## Questions diverses

**Modification des statuts du SIEML** - Suite au transfert de la compétence « éclairage public » au SIEML par la communauté Candéenne de coopération intercommunale, le conseil municipal valide par 8 voix pour et 1 voix contre le principe de cette adhésion.

**Personnel communal** – Suite au recrutement de M. Teddy Haudebault, le conseil municipal modifie le tableau des effectifs de la façon suivante :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Catégorie	Poste	Nombre	Durée travail
A	Attaché territorial	1	Temps complet
C	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	30/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	29.06/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet
	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet
	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1	18/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1	29/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet
	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	18.5/35 <sup>ème</sup>
Non titulaires	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1	6.5/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1	14.5/35 <sup>ème</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>	

**Recensement de la population** – Le maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du 19/01/2017 au 18/02/2017. Il faudra recruter deux agents recenseurs.

### **Prochaines réunions**

Conseil Municipal :	Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre 2016	20h15
Commission Affaires sociales	Non fixée	
Commission bâtiments	Non fixée	
Commission Voirie	Lundi 22 août 2016	18h30
Maire/adjoints	Lundi 29 août 2016	20h00